

## **DEMANDE DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION : E. APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES IPSAS**

1. Dans le cadre d'un effort engagé par l'ensemble du système des Nations Unies, le CIRC a entrepris la mise en œuvre progressive des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), qui sont entrées pleinement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
2. L'adoption des normes IPSAS a exigé de modifier les politiques comptables, entraînant ainsi des changements dans les processus de travail et les systèmes informatiques. Elles ont également nécessité de renforcer la supervision de la gestion financière du Centre.
3. Les Commissaires aux comptes, qui ont mené l'audit de 2012, ont relevé plusieurs dysfonctionnements dans le système SAP actuel et ont recommandé à la Direction de : a) continuer à optimiser le système SAP afin qu'il réponde aux nouvelles exigences en matière de rapport et à améliorer les processus informatiques existants ; b) s'assurer que les systèmes complexes de management et d'administration soient intégrés, afin de créer un système homogène pour les utilisateurs finals, après examen des exigences en matière de rapports de chaque utilisateur du module ; et c) fournir les ressources financières suffisantes pour réaliser les améliorations proposées concernant le système de Planification des Ressources d'Entreprise (ERP) et faire du projet une priorité centrale du Centre.
4. Les Commissaires aux comptes ont également noté que le Centre a réussi à mettre en œuvre les normes IPSAS en temps voulu et dans le cadre des ressources et des capacités dont il disposait. Cependant, ils estiment que d'autres travaux sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des processus, l'efficacité de la supervision financière et la qualité de la gestion des risques. Tel est particulièrement le cas pour les domaines de i) l'élaboration de rapports, ii) la gestion des actifs et iii) la gestion des ressources humaines relatives aux avantages du personnel.
5. Cette demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction est destinée à répondre à ces problèmes, en améliorant le système ERP actuel (le système SAP) et en mettant en place des solutions informatiques efficaces.
6. **i) L'élaboration de rapports.** L'adoption des normes IPSAS a entraîné des modifications dans la présentation des états financiers (rapports statutaires) ainsi que des ajustements dans la présentation de certains rapports aux donateurs et la nécessité d'établir des rapports de gestion supplémentaires, nécessaires à une supervision et à une gestion financière efficaces, tels que des rapports chronologiques des comptes créditeurs, des rapports de gestion des subventions/contributions, des rapports sur la gestion de la provision des créances douteuses, des rapports de suivi des biens/services reçus mais n'ayant pas été payés, etc. Ces rapports ne

sont actuellement disponibles que par le biais d'une manipulation manuelle des données. **L'automatisation de la préparation de ces rapports augmenterait l'efficacité et, élément important, garantirait l'exactitude et la cohérence des informations présentées.**

7. **ii) La gestion des actifs.** Les normes IPSAS établissent le traitement comptable des biens immobiliers, installations et équipement (communément nommés « actifs immobilisés ») et nécessitent la comptabilisation de ces éléments dans les états financiers. Elles exigent également que ces derniers soient préparés annuellement ; par conséquent, l'inventaire physique des actifs doit à présent être mené tous les ans au lieu de tous les deux ans comme c'était le cas dans le cadre des normes précédentes. Le Centre a renforcé ce processus d'inventaire physique l'année passée ; cependant, il demeure purement manuel et nécessite un temps considérable de la part du personnel, y compris du personnel des Sections scientifiques. Le CIRC ne dispose pas, en effet, d'un système complet de gestion des actifs dans la configuration actuelle du système SAP et est seulement en mesure de les immobiliser et de les amortir. Par ailleurs, la liste de l'inventaire est gérée en combinant les données issues du système SAP et des précédentes bases de données des actifs, ce qui diminue la qualité du contrôle et de la supervision. **Une gestion efficace des actifs pourra être établie par la mise en œuvre d'un système complet de gestion des actifs, comprenant un code-barres de suivi, une base de données robuste dotée d'une capacité d'élaboration de rapports et des informations sur les actifs qui puissent être comparées aux données financières. Cette gestion permettra de minimiser les risques financiers et opérationnels, tout en renforçant l'efficacité du Centre.**

8. **iii) La gestion des ressources humaines relatives aux avantages du personnel.** Les normes IPSAS exigent la comptabilisation des engagements liés aux avantages du personnel. L'évaluation des avantages du personnel à court terme, qui inclut l'évaluation des jours de congé annuel accumulés, est actuellement réalisée à la main par le Centre. A l'heure actuelle, les informations sur les congés annuels sont gérées manuellement à l'aide de cartes de congés, qui sont examinées une fois par an en fin d'année. Ces informations constituent la base de l'évaluation des congés annuels accumulés. **L'instauration d'un système de gestion des congés, doté d'une automatisation du flux de travail, améliorera l'efficacité du processus d'approbation et de gestion des congés et permettra d'évaluer de manière automatisée les jours de congé annuel accumulés.**

9. **Autres améliorations/mises en œuvre relatives au système SAP.** Le système SAP actuellement utilisé doit être examiné, et si possible amélioré, afin d'intégrer l'utilisation d'une deuxième et d'une troisième devise en vue d'apporter un appui efficace pour : les subventions/contributions non libellées en euros ; soutenir la gestion fondée sur les projets ; soutenir la gestion fondée sur les résultats ; et mettre en place le module de gestion des postes des ressources humaines pour améliorer la gestion du budget et du contrôle interne. Ces fonctionnalités sont essentielles pour le Centre au vu des exigences actuelles et escomptées en matière d'élaboration de rapports.

10. Le Secrétariat invite le Conseil de Direction à examiner l'investissement requis pour soutenir la mise en œuvre des normes IPSAS ainsi que les autres améliorations/mises en œuvre relatives au système SAP, pour un montant maximum estimé à 400 000€. Un budget initial de 200 000€ est requis en 2013 pour permettre au Centre d'engager les processus d'achats, au travers desquels les coûts effectifs seront confirmés. Le Centre fournira un point sur le projet et confirmera le financement requis lors de la 56<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction.

11. Le Secrétariat note que le Conseil de Direction a approuvé, en 2006, le prélèvement d'un montant de 500 000 dollars EUA du Fonds spécial du Conseil de Direction. Ce montant était destiné au remplacement du Système d'information administrative et financière du CIRC (Résolution GC/48/R7) et a été utilisé pour mettre en place le système SAP. A titre de référence sur les investissements réalisés par les autres Agences des Nations Unies dans le cadre de ce type de projet, l'Annexe 1 présente les coûts de mise en œuvre du système ERP rapportés par les Organisations des Nations Unies (présentés dans le Rapport CCI 2012).

**Annexe 1**Coûts de mise en œuvre du système ERP par les Organisations des Nations Unies  
(en dollars EUA)

Organisation	Système ERP	Coûts de mise en œuvre (en dollars EUA)
<b><i>Système Oracle</i></b>		
FAO	Oracle	38 500 000
AIEA	Oracle	27 979 717
OIT	Oracle	40 000 000
PNUD	Oracle	67 800 000
UNFPA	Oracle	8 900 000
UPU	Oracle	1 299 735
OMS	Oracle	59 600 000
OMPI	Oracle	2 061 010
OMM	Oracle	1 515 608
<b><i>Système SAP</i></b>		
OMI	SAP	3 650 937
UIT	SAP	4 000 000
NU	SAP	315 800 000
UNESCO	SAP	20 000 000
UNICEF	SAP	47 000 000
ONUDI	SAP	12 007 962
PAM	SAP	54 800 000
<b><i>Autre système</i></b>		
OACI	Agresso	7 100 000

Source : *Rapport provisoire de l'examen des systèmes de planification des ressources de l'entreprise (ERP) des Organisations des Nations Unies en 2012, par le Corps commun d'inspection (CCI) du Système des Nations Unies*